



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 9 mars 2012

Communiqué de presse

Promotion de la santé et prévention : un véritable partenariat entre le canton et les institutions

La Directrice de la santé et des affaires sociales Anne-Claude Demierre a présenté ce vendredi la mise en œuvre du Plan cantonal de prévention et de promotion de la santé, respectivement de son Plan d'action 2011-2015. Basé sur les priorités de santé retenues suite aux résultats de l'enquête 2007 sur la santé des fribourgeois-e-s¹, le Plan d'action permet le pilotage de l'action publique au sein d'un cadre de référence commun. Il accompagne la clarification nécessaire des rôles entre les institutions de prévention et de promotion de la santé et l'Etat.

Les priorités définies par le Plan cantonal de prévention et de promotion de la santé touchent les thématiques suivantes : alimentation saine et activité physique, santé mentale, conditions cadres, entreprises, familles, migrants et personnes de plus de 50 ans. Elles reposent sur un instantané de l'état de santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois effectué en 2007 et servent de fil rouge au Plan d'action mis en œuvre par la DSAS ces dernières années et reconduit pour la période 2011-2015.

Définition des champs d'action

Pour chacune de ces thématiques ou groupe cible, l'analyse des besoins de santé spécifiques à la population fribourgeoise a permis de déterminer des objectifs et partant, de dégager des champs d'action, soit les facteurs sur lesquels le Plan d'action devrait prendre influence. L'analyse des besoins de santé en relation avec la thématique « Alimentation saine et activité physique » relève par exemple que l'activité physique de la population fribourgeoise et l'importance que celle-ci accorde à son alimentation sont inférieures à la moyenne de la population suisse. Des déterminants comportementaux (par ex. motivation, savoirs et connaissance) et environnementaux (par ex. équipements sportifs, disponibilité des aliments) et des champs d'action ont été définis. Parmi ces derniers, on peut citer les interventions auprès de publics-cibles spécifiques comme les enfants ou encore la volonté de favoriser la mobilité douce et les transports en commun. Le Programme Poids corporel sain est notamment l'une des actions qui illustre la mise en œuvre du Plan cantonal dans ce domaine.

¹ La santé dans le canton de Fribourg, Résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2007, Observatoire suisse de la santé

Réorientation des activités subventionnées

L'analyse détaillée des besoins a permis de vérifier l'adéquation des projets et activités déjà en place avec les priorités définies par le canton et de revoir les ressources allouées. Parallèlement à la définition du Plan d'action, les activités des institutions subventionnées sont ainsi réorientées, dans un souci de cohérence avec les objectifs de santé publique visés par le canton. Outils centraux de mise en œuvre du Plan d'action, les mandats de prestations ont été redéfinis et attribués à 8 institutions. Ils représentent aujourd'hui 90% des quelque 2.8 millions de francs inscrits au budget de promotion de la santé et prévention. Pour Patrice Zurich, chef du Service de la santé publique : « Le Plan d'action et les mandats de prestations ont été à l'origine d'un véritable partenariat avec les institutions, permettant de collaborer dès la naissance d'une idée de projet au sein d'une institution ». De leur côté, les institutions, par la voix du directeur de l'Association REPER, Philippe Cotting, relèvent que l'implication de l'Etat facilite la mise en œuvre des projets et assure une meilleure visibilité de leurs prestations. Avec la réorientation des activités des institutions, la DSAS vise une redistribution des ressources et une allocation aux thèmes prioritaires qui passerait de 44% (2008) à 75% en 2015.

Plusieurs thèmes « non-prioritaires » (alcool, tabac, autres dépendances, etc.) sont encore concernés par des actions existantes, dont l'efficacité est avérée. Ces activités sont maintenues; elles devront s'inscrire notamment dans le cadre de programmes nationaux, coordonnés au niveau cantonal, comme par exemple le Plan cantonal alcool.

Le Plan cantonal de prévention et promotion de la santé, respectivement son Plan d'action représentent la base stratégique commune à toutes les activités de l'Etat liées à la promotion de la santé et à la prévention. Pour Anne-Claude Demierre, directrice de la santé et des affaires sociales, ces documents « servent de référence à de multiples acteurs, directs et indirects, étatiques et privés du domaine de la santé comme des autres domaines ». Leur portée en matière de santé publique fera par ailleurs l'objet d'une prochaine évaluation confiée à une institution externe.

Annexes

—

Plan d'action de promotion de la santé et de prévention

Liste des mandats de prestations et des projets

Contacts

—

Service de la santé publique, Annick Rywalski, Déléguée à la promotion de la santé et à la prévention, T +41 26 305 29 04 (16h00 – 17h00)

Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T + 41 26 305 29 02, M + 41 79 347 51 38